



Nombre de membres : 19

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Représentés : 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Délibération n° 19.06.02

- Pour : 12
- Contre :
- Abstention :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE-EXERCICE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 17 juin 2019 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de Beaulieu, régulièrement convoqué, s'est assemblé salle des mariages, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud Moynier, Maire.

Ouverture de la séance : Monsieur Arnaud Moynier, Maire a ouvert la séance à 18 heures trente, puis a fait l'appel des présents :

Présents:

Arnaud MOYNIER
Daniel THEROND
Marie-Paule DUSSE
Jean-Luc BOURDENX
Elisabeth RIGAIL
Patrick MOROY
Franck DAUMUR
Jean-Louis BULAND
Frédéric ADELIN
Michèle LAMANT
Jean-Pierre VITOU

Excusés et représentés:

Anne THIBAUT

Secrétaire de séance :

Daniel THEROND

Affiché et publié du 20/06/2019
Certifié exécutoire
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Fanny KAPPES



BUDGET VILLE- DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu la délibération n°19.02.07 en date du 25 février 2019, adoptant le budget primitif de l'exercice 2019,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Vu la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

La commission des Finances et des Affaires Générales consultées,

Le Conseil Municipal,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de compléter les crédits comme suit au budget 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Montants en euros
011	Charges à caractère général	+ 11 350,00
012	Charges de personnel et assimilés	+5 832,00
65	Autres charges de gestions courante	+ 502,00
023	Virement à la section d'investissement	+570 963,47
Total dépenses de fonctionnement		+ 588 647,47

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Intitulé	Montants en euros
13	Atténuation des charges	+ 5 832,00
73	Impôt et taxes	+53 341,00
74	Dotations et participations	+13 448,00
002		+ 516 026,47
Total recettes de fonctionnement		+ 588 647,47



SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Montants en euros
020	Immobilisations incorporelles	+ 2 500,00
23	Immobilisations en cours	+ 574 873,47
Total dépenses de fonctionnement		+ 577 373,47

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Intitulé	Montants en euros
10	Dotations	+6 410,00
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 570 963,47
Total recettes de fonctionnement		+ 577 373,47

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2019.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Beaulieu
Arnaud Moynier